EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2007**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2007, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Louis VIRGOULAY, Dominique ADENOT, Yves LEYCURAS, Pascal GENET, Christine DULAC-ROUGERIE, Françoise NOUHEN, Bernard DANTAL, Djamel IBRAHIM-OUALI, Monique BONNET, Alain BARDOT, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile SAUGUES, Patricia AUCOUTURIER, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Valérie BERNARD, Claudine BODET, Philippe BOHELAY, Gérard BOHNER, Françoise BONVALLOT, Jean-Pierre BRENAS, Michel CANQUE, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Georges FAURE, Roger GIRARD, Catherine GUELON-NEYRIAL, Patricia GUILHOT, Danièle GUILLAUME, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Serge LESBRE, Jean MAISONNET, Danielle MARTIN, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Christine PERRET, Alexandre POURCHON, Martine REMBERT, Yves REVERSEAU, Paula RIBEIRO, Franck ROLLE, Jean-Philippe VALENTIN**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Odile VIGNAL, Yves CARROY, Jean-Yves FAFOURNOUX, Michel FANGET, Eric SEVRE**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Fatiha AMARA, Nicole DUMAS, Paule OUDOT, Gilles-Jean PORTEJOIE**
Secrétaire :	**Paula RIBEIRO**

RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE SUR UN EMPLOI PERMANENT

Un poste d' attaché territorial au Service Communication est pourvue par un agent non titulaire depuis le 1er octobre 2001.

Chaque appel à candidature pour recruter un agent statutaire a été infructueux, un candidat contractuel a donc été recruté ; son contrat a été renouvelé pour une nouvelle durée de 3 ans en 2004.

L'article 15-1 de la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 encadre désormais les conditions de renouvellement des contrats à durée déterminée dans la Fonction Publique Territoriale. Ainsi les agents non titulaires engagés au titre de l' article 3 anciennement alinéa 5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ne peuvent voir la durée de leurs contrats à durée déterminée successifs excéder 6 ans.

Aussi afin de poursuivre la mission de secrétaire de rédaction au sein du service communication, il vous est proposé, en accord avec votre commission, de recruter Sandrine DUGAND sur un contrat à durée indéterminée à compter du 1er octobre 2007.

Les missions et le profil exigé ainsi que les conditions de rémunérations sont précisées sur le tableau ci joint (annexe I).

Les crédits nécessaires à leur rémunération et aux charges de ces agents non titulaires sont prévus au budget 2006.

	Catégorie	Durée	
Attaché Territorial COMMUNICATION <u>Fonctions :</u> Est chargé, sous l'autorité de la directrice du service communication, de l'assistance à la coordination des principaux supports de communication écrits produits par le service et prioritairement les deux magazines municipaux et le flash. <u>Missions Principales :</u> ◆ Participe auprès des metteurs en page et des prestataires, à la mise en forme des principaux supports écrits de communication - Coordonne les travaux des rédacteurs et autres intervenants (photographes, TV8, webmestre…) - Veille au respect des rétro plannings - Contrôle les réalisations finales à soumettre au directeur ◆ Contribue rédactionnelles spécifiques (dossiers…) ◆ Etre force de proposition **<u>Profil</u>** De formation supérieure, justifiez d'une expérience confirmée en communication et journalisme	A	Indéterminée	IB>379

DELIBERATION

La proposition est convertie en délibération.

Fait à Clermont-Ferrand, le 11 octobre 2007,

P/LE MAIRE,
L'ADJOINT

ALAIN BARDOT